

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, Marie-Angélique COTTER, Sylvain DURY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Jérémie PIARD, Dominique SAVARY.

Absents excusés : -

Absents : -

M. Yvan AUGER, Maire sortant accueille les nouveaux élus.

Mme Jocelyne CART-LAMY, doyenne de l'assemblée, préside la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Mme la Présidente procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare les conseillers municipaux, installés dans leur fonction.

Mme Estelle JANIER-DUBRY est nommée secrétaire de séance.

### 1) Election du Maire

M. Yvan AUGER est seul à se porter candidat. Résultat du vote à bulletin secret :

19 votants                      1 bulletins blancs                      18 suffrages exprimés

**M. Yvan AUGER ayant obtenu 18 voix, est élu Maire** à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et installé immédiatement.

Sous la présidence de M. AUGER, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des maires délégués et des adjoints.

M. AUGER informe l'assemblée :

- Un maire délégué exerce obligatoirement les fonctions d'adjoint au maire (article L2113-13 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- Pour être 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> adjoint..., il faut se porter candidat même si on est maire délégué,
- Les adjoints élus prennent rang dans le tableau du Conseil Municipal, tout de suite après le Maire,
- Sont délégués à la Communauté de Communes, le Maire et les 3 premières personnes du tableau, sauf s'ils démissionnent de ce poste de délégué communautaire. Dans ce cas, c'est la personne suivante inscrite au tableau du Conseil qui peut prétendre siéger à la Com com.

### 2) Fixation du nombre des adjoints

M. le Maire propose d'élire 3 maires délégués pour les communes déléguées : Prénovel, Les Piards, Villard sur Bienne et 3 adjoints. Accord à l'unanimité.

### 3) Elections des maires délégués

- **Election du maire délégué de PRÉNOVEL** : Seule, **Mme Estelle JANIER-DUBRY** est candidate. Cette dernière obtient 18 voix (1 bulletin blanc) et est **élue maire délégué de Prénovel**.

- **Election du maire délégué des PIARDS** : Sont candidats : MM. Fabien MOREL et Denis MARTIN.  
Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin,
  - Denis MARTIN : 10 voix
  - Fabien MOREL : 7 voix
 2 bulletins blancs

**M. Denis MARTIN est élu maire délégué des Piards.**

- **Election du maire délégué de VILLARD-SUR-BIENNE** : M. Frédéric OLLITRAULT est candidat.  
Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :
  - Frédéric OLLITRAULT : 13 voix
  - Marie-Angélique COTTER : 1 voix
  - Lise MARTIN : 2 voix
 3 bulletins blancs

**M. Frédéric OLLITRAULT est élu maire délégué de VILLARD-SUR-BIENNE.**

#### 4) Elections des adjoints

- **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint** : M. Christian BRUNEEL est candidat.  
Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :
  - Christian BRUNEEL : 13 voix
  - Fabien MOREL : 1 voix
  - Benoît PIARD : 1 voix
 4 bulletins blancs.

**M. Christian BRUNEEL est élu 1<sup>er</sup> Adjoint.**

- **Election du 2<sup>e</sup> Adjoint** : Sont candidats : Mme Jocelyne CART-LAMY, M. Jean-Christophe MICHALET et M. Benoît PIARD.  
Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :
  - Benoît PIARD : 2 voix
  - Jean-Christophe MICHALET : 7 voix
  - Jocelyne CART-LAMY : 10 voix

**Mme Jocelyne CART-LAMY est élue 2<sup>e</sup> Adjoint.**

- **Election du 3<sup>e</sup> Adjoint** : Sont candidats : Mme Marie-Angélique COTTER, MM. Benoît PIARD, Dominique SAVARY et Jean-Christophe MICHALET.  
Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :
  - Benoît PIARD : 3 voix
  - Marie-Angélique COTTER : 8 voix
  - Dominique SAVARY : 6 voix
  - Jean-Christophe MICHALET : 1 voix
 1 bulletin blanc

Résultats du 2<sup>e</sup> tour de scrutin :

- Marie-Angélique COTTER : 10 voix
- Dominique SAVARY : 6 voix
- Benoît PIARD : 3 voix

**Mme Marie-Angélique COTTER est élue 3<sup>e</sup> Adjoint au 2<sup>e</sup> tour de scrutin.**

#### 5) Indemnités de fonction des élus

L'indemnité de maire d'une commune de 500 à 999 habitants est fixée à 1 567.43 €. Elle représente 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M. le Maire propose de fixer à 18 % du même indice, l'indemnité de fonction des maires délégués (soit 700.09 €) et 10.7 % l'indemnité de fonction des adjoints élus (416.17 €).

Accord à l'unanimité.

Dans un premier temps, M. le Maire donnera délégation de signature aux 3 adjoints élus. Des arrêtés de délégation seront préparés dans ce sens.

#### 6) Délégation consentie au Maire sur le montant des achats

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pour des achats dans la limite de 25 000 € HT. Accord à l'unanimité.

#### 7) Délégués aux différents organismes

<b>Organismes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>CC LA GRANDVALLIERE</b>	Y. AUGER C. BRUNEEL J. CART-LAMY M-A. COTTER	
<b>PARC NATUREL REGIONAL</b>	Y. AUGER	C. BRUNEEL
<b>SIDEC</b>	S. DURY	E. JANIER-DUBRY
<b>SIVOS DES JOUX</b>	J. CART-LAMY D. COLANGE S. DURY	J-C. MICHALET
<b>SIVOS LA RIXOUSE / VILLARD SUR BIENNE</b>	F. OLLITRAULT M-A. COTTER L. MARTIN D. COLANGE	
<b>SYNDICAT DES EAUX DU GRANDVAUX</b>	Y. FOUCAULT C. BRUNEEL	J. PIARD
<b>SYNDICAT DES EAUX DU LAC DE BELLEFONTAINE</b>	M-A. COTTER	F. OLLITRAULT
<b>SYNDICAT HORTICOLE DE CHAMPAGNOLE</b>	J. CART-LAMY	
<b>SICTOM</b>	J-C. MICHALET	D. MARTIN
<b>ASSOC COMMUNES FORESTIERES</b>	J-C. MICHALET B. PIARD	
<b>SMAAHJ</b>	L. MARTIN	
<b>ESPACE NORDIQUE JURASSIEN</b>	J-C. MICHALET	
<b>CNAS (COMITE D'ACTION SOCIALE)</b>	D. COLANGE	Y. AUGER
<b>CORRESPONDANT DEFENSE</b>	Y. FOUCAULT	
<b>GIP TERRITOIRES NUMERIQUES</b>	Y. AUGER	D. MARTIN
<b>COMMISSION ELECTORALE</b>	E. JANIER-DUBRY J. CART-LAMY S. DURY B. PIARD	

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	C. BRUNEEL B. PIARD D. SAVARY A. BOUVERET J-C. MICHALET	Y. FOUCAULT J. PIARD F. FENIET S. DURY F. OLLITRAULT

#### 8) Date du prochain conseil

Le Conseil Municipal se réunira le lundi 15 juin pour le vote des Comptes Administratifs, des Budgets Primitifs et la constitution des commissions, notamment.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Nanchez, le 27 mai 2020.

Le Maire,  
Yvan AUGER